



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6070144

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 9871
N/REF : 5/07/2026 0H58 C:000340 I:29408
V/REF : Contrat N°009871 du 26/06/2014

V/REF.IMM. MS0101400
IMMEUBLE : ALLEES DE L'EUROPE
10, RUE DE L'ETERNITE
BATIMENT 10.1
69008 LYON

Syndicat de Copropriété
Les Allées de l'Europe Bât10.1
C/O LAMY Lyon Syndic Vaise II
32 R.JOANNES CARRET-TSA 50903
69338 LYON CEDEX 09

Vaulx en Velin, le 03 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N10 - VMC
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. L. SAGNIMORTE

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 1 MOTEUR VMC

2 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/07/2026

Prix de base du contrat : 150,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 01/2014	Valeur :	112,6
	Mois de l'indice de révision	: 03/2026	Valeur :	147,7



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6070144

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 moteur(s) de V.M.C.	2/AN	189,60	189,60
TOTAL H.T.				189,60
T.V.A. a 10,00%				18,96
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>208,56</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.